

## Moustiques tigres

# La Maire de Châtillon interpelle l'ARS

**À la suite de multiples doléances de Châtillonnaises et de Châtillonnais concernant la prolifération de moustiques tigres, la Maire de Châtillon Nadège AZZAZ a interpellé l'Agence Régionale de la Santé (ARS). La Ville de Châtillon prend sa part dans la lutte contre les moustiques tigres et se fait le relais des préconisations sanitaires.**

« De nombreux signalements des habitants me sont communiqués qui, outre la nuisance des piqûres, craignent pour leur santé », indique la Maire de Châtillon dans un courrier envoyé ce lundi à la Directrice de l'ARS d'Île-de-France. Ce phénomène est d'autant plus surprenant que la ville ne possède pas d'étang ou fontaines en nombre, et n'est pas traversée par un cours d'eau.

« Je m'inquiète très vivement des conséquences sanitaires que peut avoir une telle densité de présence de ces insectes sur la population » indique Nadège AZZAZ dans cette missive. La Ville de Châtillon demande à l'ARS de communiquer les dispositions efficaces que l'agence régionale peut engager pour éradiquer l'invasion. « Une campagne de démoustification à l'échelle de la ville pourrait-elle être programmée » par l'ARS, interroge la Maire de Châtillon.

## **La ville mobilisée pour lutter contre la prolifération des moustiques tigres**

Même si l'ARS est désignée comme responsable de la surveillance et de la lutte contre sa prolifération, la Ville de Châtillon l'accompagne en mobilisant ses services pour éliminer les flaques d'eau et autres zones humides sur l'espace public et dans nos bâtiments, qui favorisent la présence des moustiques tigres et en se faisant le relais des préconisations sanitaires.

Pour ne pas laisser le moustique tigre s'installer, la mobilisation de toutes et de tous et l'application des bons gestes sont nécessaires :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants...);
- Vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...);
- Changer l'eau des plantes et fleurs chaque semaine;
- Vérifier le bon écoulement des gouttières;
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins...) et les piscines hors d'usage.

